Radio Beauce Inc.

Plan initial d’accessibilité : Rapport d’étape de la troisième année du cycle triennal

1er juin 2026

Introduction

Radio Beauce présente son deuxième rapport d'étape sur l'accessibilité, conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité et au Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité du CRTC.

Ce rapport vise à faire état des progrès réalisés depuis le dépôt précédent, à présenter les démarches poursuivies pour reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité, ainsi qu'à résumer les commentaires reçus dans le cadre du processus de rétroaction mis en place par Radio Beauce.

Radio Beauce demeure engagée à favoriser un environnement accessible, inclusif et respectueux pour ses employés, ses clients, ses auditeurs et l'ensemble des personnes qui interagissent avec l'organisation.

Renseignements généraux

Radio Beauce est titulaire des licences de radiodiffusion des stations CHJM-FM, Mix 99,7, et CKRB-FM, COOL FM 103,5. L'entreprise est implantée à Saint-Georges, en Beauce, et offre à la population locale et régionale du contenu d'information, de divertissement et de services à la communauté.

Comme indiqué dans son plan d'accessibilité, Radio Beauce reconnaît l'importance d'offrir ses services de manière équitable et accessible, autant sur ses plateformes traditionnelles que numériques. L'entreprise souhaite ainsi contribuer à une société plus inclusive et sans obstacle.

Processus de rétroaction

Radio Beauce maintient un processus permettant à toute personne de formuler des commentaires, des suggestions ou des demandes relativement à l'accessibilité.

Les personnes qui souhaitent transmettre une rétroaction ou demander un format alternatif du plan ou du rapport peuvent communiquer avec la personne responsable de l'accessibilité :

Monsieur Hugues Letourneau
Directeur général, Radio Beauce inc.
11760, 3e Avenue, C.P. 100
Saint-Georges, QC G5Y 5C4
Téléphone : 418 228-1460
Télécopieur : 418 862-7704
Courriel : accessibilite@radiobeauce.com

Depuis la mise en place de cette démarche et depuis le dernier rapport d'étape, Radio Beauce n'a reçu aucune demande, plainte, suggestion ou requête à l'adresse courriel dédiée à l'accessibilité.

En conséquence, aucune rétroaction spécifique n'a nécessité de mesure corrective particulière au cours de la période visée par le présent rapport. Radio Beauce maintient toutefois son processus de rétroaction actif et demeure disponible pour recevoir tout commentaire relatif à l'accessibilité.

Consultation

Dans le cadre de la préparation du présent rapport d'étape, Radio Beauce a procédé à un deuxième appel interne afin d'inviter les personnes concernées à transmettre leurs commentaires, observations ou préoccupations en lien avec l'accessibilité.

Cette démarche visait notamment à vérifier si des obstacles avaient été observés dans le cadre du travail, de l'accès aux outils de communication, de l'environnement physique, des technologies utilisées ou de la prestation des services de Radio Beauce.

Les personnes concernées ont été invitées à communiquer toute difficulté ou tout besoin d'accommodement afin que l'entreprise puisse en tenir compte dans l'évolution de ses pratiques.

À la suite de cet appel interne, Radio Beauce n'a reçu aucun commentaire ni aucune demande particulière en lien avec l'accessibilité.

L'absence de rétroaction ne diminue toutefois pas l'importance accordée à cette démarche. Radio Beauce considère qu'il demeure essentiel de maintenir des mécanismes ouverts, confidentiels et accessibles, afin que toute personne puisse signaler un obstacle ou formuler une demande si un besoin se présente.

De plus, dans le cadre de cette mise à jour, notre consultant en affaires réglementaires a participé en janvier 2026 à une séance de formation organisée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et portant sur l'accessibilité et réunissant des experts dans le domaine.

Obstacles identifiés et mesures prises

Radio Beauce poursuit ses efforts afin de reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité. Les catégories suivantes reprennent la structure du plan d'accessibilité initial et du rapport précédent.

Emploi

Radio Beauce continue de favoriser un milieu de travail inclusif et respectueux.

L'entreprise maintient son engagement à offrir, lorsque nécessaire, des mesures d'accommodement raisonnables aux membres de son personnel. Elle demeure attentive aux besoins individuels qui pourraient être exprimés dans le cadre du travail, de l'intégration à l'emploi ou de l'exécution des tâches quotidiennes.

Depuis le dernier rapport, aucune demande d'accommodement particulière n'a été reçue en lien avec l'emploi. Radio Beauce demeure toutefois ouverte à toute discussion avec son personnel afin d'identifier rapidement les obstacles potentiels et de chercher des solutions adaptées.

L'entreprise poursuit également ses efforts afin que ses pratiques d'embauche, d'accueil et d'intégration demeurent accessibles et inclusives.

Environnement bâti

Radio Beauce est locataire de ses installations. Comme indiqué dans le plan initial, certains éléments physiques, notamment la présence d'escaliers, peuvent représenter un obstacle pour certaines personnes.

Radio Beauce demeure consciente de cette réalité et maintient son engagement à tenir compte de l'accessibilité dans ses discussions avec le propriétaire des lieux, si un besoin particulier devait être soulevé.

Depuis le dernier rapport, aucune demande d'adaptation des lieux n'a été reçue. Toutefois, Radio Beauce continuera de considérer l'accessibilité comme un critère important dans l'évaluation de ses installations actuelles ou futures, notamment dans l'éventualité de travaux, de réaménagements ou d'un changement de locaux.

Technologies de l'information et des communications

Radio Beauce utilise différents outils technologiques pour communiquer avec son personnel, ses clients, ses partenaires et ses auditeurs.

L'entreprise poursuit ses efforts afin que ses outils de communication demeurent accessibles. Cela comprend notamment l'utilisation du courriel, du téléphone, des plateformes numériques, des sites Web et des outils de collaboration.

Radio Beauce demeure attentive aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique. L'organisation souhaite continuer à améliorer graduellement l'accessibilité de ses contenus et de ses plateformes, dans la mesure de ses ressources et des outils disponibles.

Aucune demande particulière n’a été reçue concernant un obstacle lié aux technologies de l’information ou aux communications numériques au cours de la période visée par le présent rapport.

Communications autres que les technologies de l’information et des communications

Radio Beauce reconnaît que l’accessibilité ne concerne pas seulement les outils technologiques, mais également la façon dont l’information est communiquée.

L’entreprise maintient son engagement à communiquer de manière claire, respectueuse et accessible avec ses employés, ses clients et ses auditeurs.

Le répondant en matière d’accessibilité demeure disponible pour recevoir les commentaires, demandes ou suggestions. Radio Beauce continuera également de rappeler, lorsque pertinent, l’existence du processus de rétroaction et l’importance de signaler tout obstacle à l’accessibilité.

Depuis le dernier rapport, aucune demande de format alternatif ou de modification à une communication n’a été reçue.

Acquisition de biens, services et installations

Radio Beauce maintient son engagement à considérer l’accessibilité dans l’acquisition de biens, de services ou d’installations, lorsque cela est pertinent.

L’entreprise souhaite éviter la création de nouveaux obstacles lors de l’achat d’équipements, de services technologiques, de mobilier, d’outils de travail ou lors de toute décision touchant ses installations.

Au cours de la période visée par le présent rapport, aucune situation particulière n’a nécessité de mesure corrective en matière d’acquisition. Radio Beauce continuera toutefois d’intégrer, lorsque possible, le critère de l’accessibilité dans ses décisions futures.

Conception et prestation de programmes et services

Radio Beauce offre des services de radiodiffusion, d’information, de divertissement et de communication à la communauté.

L’entreprise continue de veiller à ce que ses services soient offerts dans un esprit d’ouverture et d’inclusion. Elle demeure attentive aux besoins de ses auditeurs, clients, partenaires et employés, et souhaite adapter ses pratiques lorsqu’un obstacle est porté à son attention.

Aucune demande particulière n’a été reçue concernant la conception ou la prestation des services de Radio Beauce pendant la période visée par ce rapport.

Radio Beauce maintient néanmoins son engagement à prendre en compte l’accessibilité dans l’évolution de ses services, notamment dans ses communications avec le public et dans l’utilisation de ses plateformes numériques.

Rétroaction reçue

Depuis le dépôt du rapport précédent, Radio Beauce n’a reçu aucune rétroaction, plainte, suggestion ou demande liée à l’accessibilité par l’entremise de son processus de rétroaction.

Aucune requête n’a également été reçue à l’adresse courriel dédiée à l’accessibilité depuis le début de la démarche.

Puisqu’aucune rétroaction n’a été reçue, Radio Beauce n’a pas eu à mettre en œuvre de mesure corrective spécifique en réponse à une demande particulière.

L’entreprise considère toutefois important de maintenir ce processus actif et accessible. Toute rétroaction future sera analysée avec attention et prise en considération dans l’évolution du plan d’accessibilité et des pratiques de l’organisation.

Prochaines étapes

Au cours de la prochaine année, Radio Beauce entend poursuivre ses efforts en matière d’accessibilité.

Les principales actions prévues sont les suivantes :

- maintenir actif le processus de rétroaction en matière d’accessibilité;
- rappeler au personnel l’existence de ce processus et la possibilité de signaler tout obstacle;
- tenir compte de l’accessibilité lors de décisions touchant les locaux, les équipements, les outils technologiques ou les services;
- poursuivre l’amélioration graduelle des communications et des plateformes numériques;
- demeurer disponible pour recevoir toute demande d’accommodement ou tout commentaire lié à l’accessibilité.

Conclusion

Radio Beauce demeure engagée à favoriser un environnement accessible, inclusif et respectueux.

Même si aucune rétroaction ni aucune demande particulière n’a été reçue au cours de la période visée par ce rapport, l’entreprise reconnaît que l’accessibilité est une démarche continue.

Radio Beauce poursuivra ses efforts afin d’identifier, d’éliminer et de prévenir les obstacles, tout en maintenant des mécanismes de communication ouverts pour les personnes qui souhaiteraient transmettre des commentaires ou formuler des demandes en matière d’accessibilité.

Le présent rapport sera publié sur le site Web de Radio Beauce inc. et le CRTC sera avisé de sa publication conformément aux exigences applicables.